

# Suivi des délais de paiement : 2024

Dans le cadre d'un suivi systématique du comportement de paiement des SPF et SPP, un monitoring des paiements a été mis en place. Un aperçu du comportement de paiement des SPF et SPP sera fourni tous les trois mois.

Le suivi du comportement de paiement a pour double objectif de pouvoir communiquer de manière transparente et uniforme avec les autorités de contrôle et de pouvoir suivre – et éventuellement corriger – le comportement de paiement au sein de l'administration générale de l'État fédéral.

Ce suivi est rendu possible par l'implémentation d'un système VIM (Vendor Invoice Management) que la plupart des SPF et SPP utilisent déjà.

Grâce à ce système, nous disposons d'une série de données non manipulables. À savoir :

- 1) la date de la facture : c'est la date qui est automatiquement lue sur la facture du fournisseur ;
- 2) la date de scan : la date à laquelle la facture est lue dans le système VIM ;
- 3) la date de saisie : la date à laquelle la facture approuvée est effectivement enregistrée et libérée pour paiement ;
- 4) le paiement.

Ce système scanne les notes de créance et lit automatiquement la date de la facture qui est indiquée sur le document. La note de créance peut être une facture papier, une facture par e-mail ou une e-facture.

Ces statistiques reprennent uniquement les factures et notes de créance des entreprises<sup>1</sup> et ne font pas la distinction entre les factures contestées et les factures non contestées.

---

<sup>1</sup> Sélection du type de fournisseurs : FED1 Entreprises soumises à la TVA belge - FED2 Entreprises soumises à la TVA étrangère - FED4 Personnes physiques - FED5 Entreprises non redevables de la TVA.

# SPF et SPP utilisant le système VIM (Vendor Invoice Management)

Tableau 1 : Nombre de jours pour le paiement après la date de la facture - après la date de scan - après la date de saisie<sup>2</sup>

Période : 01/01/2024 et 30/09/2024

	Nombre de factures	Par rapport à la date de la facture	Par rapport à la date de scan	Par rapport à la date de saisie
<b>Police Fédérale</b>	28.073	43	18	5
<b>SPF Affaires Etrangères</b>	4.791	39	15	3
<b>SPF BOSA</b>	5.876	22	11	4
<b>SPF Chancellerie</b>	3.278	34	20	5
<b>SPF Economie</b>	11.249	25	15	3
<b>SPF Emploi</b>	3.600	32	19	4
<b>SPF Intérieur</b>	30.902	34	17	4
<b>SPF Justice</b>	76.485	60	31	7
<b>SPF Mobilité</b>	4.679	42	21	3
<b>SPF Santé Publique</b>	9.878	46	27	6
<b>SPF Sécurité Sociale</b>	4.907	29	6	3
<b>SPP Intégration Sociale</b>	724	38	16	3
<b>SPP Politique Scientifique</b>	1.096	15	9	3
<b>Total</b>	<b>185.538</b>	<b>46</b>	<b>23</b>	<b>5</b>

<sup>2</sup> La Défense, une partie du SPF Justice et SPF Finance n'utilisent pas VIM. Plus d'info sur les délais de paiement de ces organisations se trouvent plus bas dans cette note.

Le tableau ci-dessus reprend les délais de paiement moyens de toutes les factures qui ont été payées par les SPF et les SPP en 2024.

Le délai de paiement moyen par rapport à la réception et au scan de la facture s'élève actuellement à 23 jours seulement. Cela ne dépasse pas les 30 jours pour la majorité des SPF et SPP.

En ce qui concerne le SPF Justice, il convient de noter que ces statistiques ne portent que sur une partie des factures payées. Les statistiques de paiements des frais de justice sont présentées plus bas dans ce rapport.

Le délai entre la date de la facture et la date du paiement s'élève à 46 jours en moyenne. La date de facture est toutefois introduite par le fournisseur et n'est pas nécessairement la date de l'envoi de la facture.

**Tableau 2 : Délai de paiement par rapport à la date de scan par mois**  
Période : 01/01/2024 et 30/09/2024

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aou	Sep
<b>Police Fédérale</b>	19	20	23	17	19	15	14	14	22
<b>SPF Affaires Etrangères</b>	17	15	13	12	14	14	12	13	21
<b>SPF BOSA</b>	14	8	8	14	10	10	9	14	11
<b>SPF Chancellerie</b>	23	25	17	20	16	18	18	19	19
<b>SPF Economie</b>	17	24	12	12	14	14	12	15	12
<b>SPF Emploi</b>	27	24	24	21	23	15	14	13	12
<b>SPF Intérieur</b>	30	21	14	17	18	15	12	15	14
<b>SPF Justice</b>	34	67	33	38	25	20	25	22	22
<b>SPF Mobilité</b>	20	20	22	20	24	16	20	24	20
<b>SPF Santé Publique</b>	31	38	31	25	25	26	22	23	25
<b>SPF Sécurité Sociale</b>	6	5	5	6	8	5	5	7	7
<b>SPP Intégration Sociale</b>	10	13	9	8	17	9	50	17	10
<b>SPP Politique Scientifique</b>	9	9	6	8	8	8	11	10	10
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>37</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>21</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>19</b>

### Tableau 3 : Nombre de factures payées dans un délai déterminé après la date de scan

Période : 01/01/2024 et 30/09/2024

	≤ 15 jours		> 15 jours ≤ 30 jours		> 30 jours ≤ 60 jours		> 60 jours	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Police Fédérale</b>	18.688	67%	5.663	20%	2.203	8%	1.517	5%
<b>SPF Affaires Etrangères</b>	3.496	73%	913	19%	290	6%	94	2%
<b>SPF BOSA</b>	5.002	85%	514	9%	257	4%	105	2%
<b>SPF Chancellerie</b>	1.866	57%	918	28%	383	12%	111	3%
<b>SPF Economie</b>	7.904	70%	2.085	19%	943	8%	317	3%
<b>SPF Emploi</b>	2.334	65%	607	17%	432	12%	227	6%
<b>SPF Intérieur</b>	20.414	66%	5.765	19%	3.382	11%	1.343	4%
<b>SPF Justice</b>	40.042	52%	22.577	30%	6.480	8%	7.386	10%
<b>SPF Mobilité</b>	2.681	57%	1.195	26%	596	13%	207	4%
<b>SPF Santé Publique</b>	3.669	37%	3.583	36%	2.012	20%	614	6%
<b>SPF Sécurité Sociale</b>	4.714	96%	125	3%	55	1%	13	0%
<b>SPP Intégration Sociale</b>	526	73%	113	16%	34	5%	51	7%
<b>SPP Politique Scientifique</b>	995	91%	80	7%	15	1%	6	1%
<b>Total</b>	<b>112.331</b>	<b>61%</b>	<b>44.138</b>	<b>24%</b>	<b>17.082</b>	<b>9%</b>	<b>11.991</b>	<b>6%</b>

Sur la base des paiements effectués de 2024, l'on constate que 61% des factures dans VIM ont été payées dans les 15 jours après la date de scan, 24% dans les 15 à 30 jours, 9% dans les 30 à 60 jours, et 6% après 60 jours. Certains services ont aussi une proportion relativement plus élevée de factures pour lesquelles le délai de paiement est de 60 jours.

## Tableau 4: Utilisation de la facturation électronique par rapport aux autres moyens de facturation par mois

Période: 01/01/2024 et 30/09/2024

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aou	Sep
<b>e-invoicing</b>	32%	28%	34%	33%	42%	36%	39%	42%	39%
<b>e-mail</b>	43%	42%	41%	43%	38%	42%	37%	36%	38%
<b>Scanning papier</b>	25%	30%	25%	24%	21%	22%	24%	23%	23%

Le tableau montre l'utilisation de la facturation électronique en 2024. La part de la facturation électronique, des factures directement saisies dans le système VIM, passe de 39% en septembre 2024. La part des factures papier qui sont encore scannées manuellement dans le système VIM est 23% en septembre 2024.

## Notes de créance de SPF qui ne sont pas encore (entièrement) passés à VIM

Le Ministère de la Défense et le SPF Finances ont leur propre système de facturation électronique. La date de scan n'est pas disponible pour ces statistiques. Nous nous basons sur la date de base. Pour les chiffres du SPF Justice concernant les frais de justice, nous nous référons aux données en annexe, fournies par le SPF Justice.

## Tableau 5 : Nombre de jours pour le paiement après la date de la facture - après la date de base - après la date de saisie

Période : 01/01/2024 et 30/09/2024

	Nombre de factures	Par rapport à la date de la facture	Par rapport à la date de base	Par rapport à la date de saisie
<b>Défense</b>	56.232	34	13	6
<b>SPF Finances</b>	27.531	34	9	4
<b>Total</b>	<b>83.763</b>	<b>34</b>	<b>12</b>	<b>5</b>

Aan de FOD BOSA

**ANNEE 2024 : Trimestres Q1 + Q2 + Q3 2024**

Statistiques de paiements SPF Justice, partie "frais de justice"

Budget sectie 12 : BA 12.56.03.121140, BA12.56.03.121141, BA12.56.03.121142 en BA 12.56.03.121143

Dans les trois premiers trimestres de 2024, les volumes de paiement suivants ont été inclus dans les frais de justice :

- Nombre de pièces payées : **157.436**
- Délai moyen entre la date de réception de la réclamation au bureau de taxation et le paiement : **32 jours**

**Délai de paiement - Frais de Justice – Jan-sep 2024 : Paiements entre le 01/01/2024 et le 30/09/2024**

<b>Nombre de documents</b>	<b>Jusqu'à 30 jours</b>	<b>Entre 31 et 60 jours</b>	<b>Entre 61 et 90 jours</b>	<b>Plus de 90 jours</b>	<b>Moyenne</b>
157.436	110.261	34.514	5.722	6.939	<b>32 jours</b>

**70%** des réclamations ont été payées dans les 30 jours suivant la réception de bureau de taxation locale.

Le délai de paiement a augmenté au troisième trimestre à 32 jours après la réception de bureau de taxation locale.